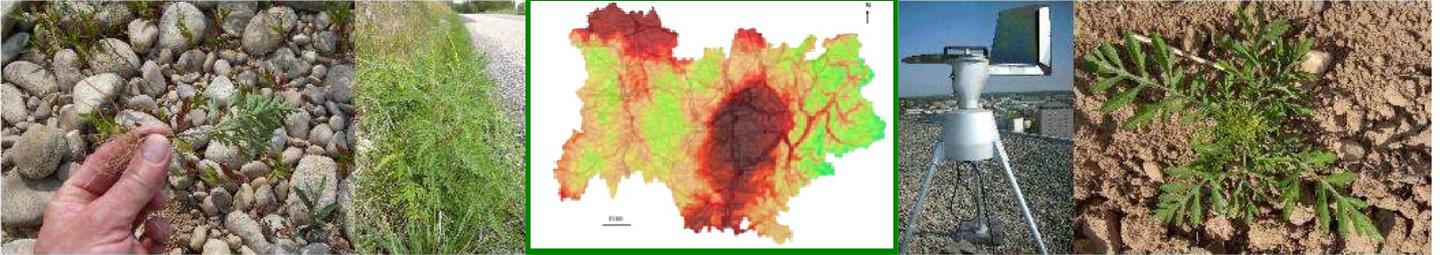




*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## *PREFECTURE DU CANTAL*



### *Prévenir et lutter contre les ambrosies*

**ETAT DES LIEUX**

*avril 2019*



proposé par le comité  
départemental de coordination  
de la lutte contre les ambrosies

**CONNAISSANCE DES  
AMBROISIES ET  
COMMUNICATION**

**ACTIONS DE TERRAINS**

**COORDINATION  
DÉPARTEMENTALE**



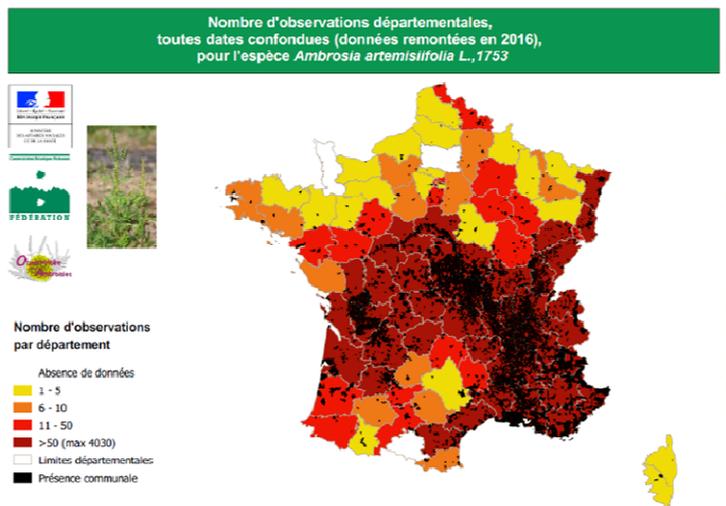
# ETAT DES LIEUX DES AMBROISIES

## Département du CANTAL 2019

### A. Risque de prolifération des ambroisies

#### a) Ambroisie à feuille d'armoise (*Ambrosia artemisiifolia* L.)

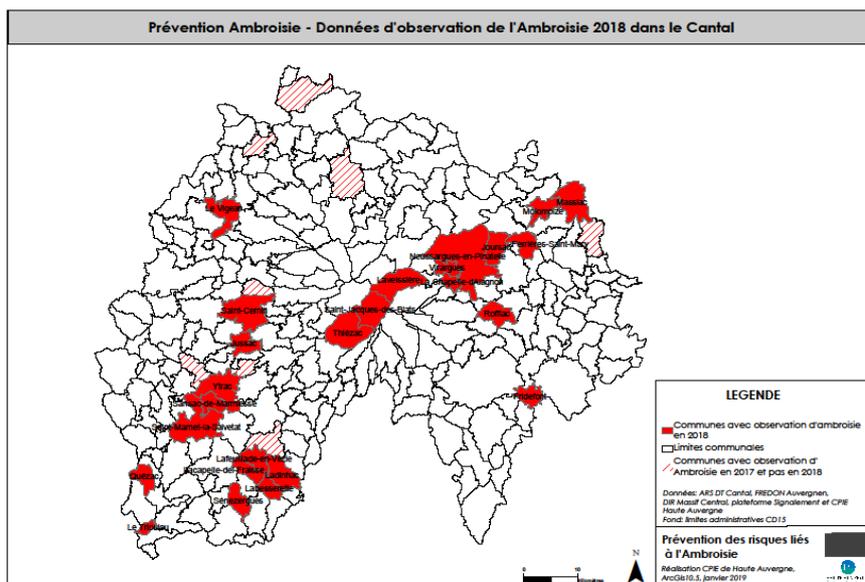
Le département du Cantal est le département de la région Auvergne-Rhône Alpes le moins impacté à ce jour par la présence de l'ambroisie à feuille d'armoise.



(Cartographie réalisée par la Fédération des conservatoires botaniques nationaux, à la demande du ministère chargé de la santé et de l'Observatoire des ambroisies, dans le cadre du 5<sup>ème</sup> Plan national santé environnement).



Toutefois, la plante commence à être identifiée sur plusieurs communes, notamment celles situées le long de la RN122, ainsi qu'en Chataigneraie. Le Cantal se trouve donc en **zone 2, dit front de colonisation** (entre 10 et 50 communes infestées dans un département).

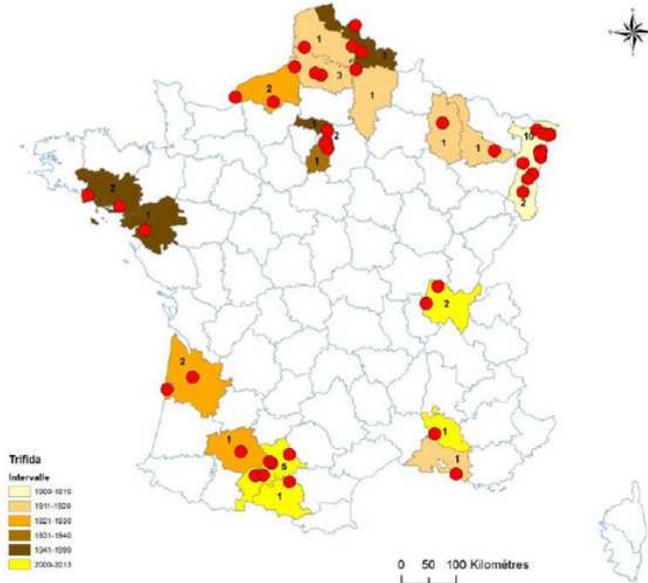




**b) Ambroisie trifide (*Ambrosia trifida* L.)**

Cette espèce n'a pas été identifiée à ce jour dans le Cantal.

Nombre d'observations de l'espèce *Ambrosia trifida* L. recensées depuis le début du 20<sup>ème</sup> siècle

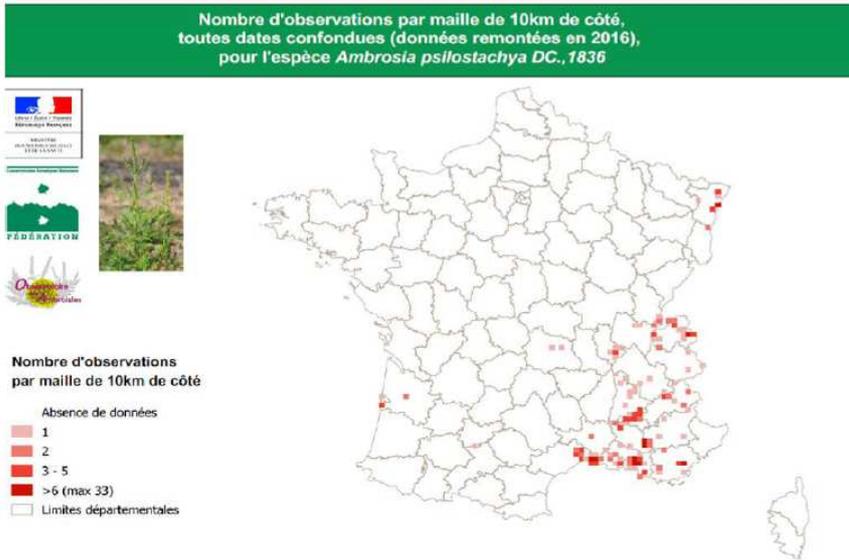


(Cartographie réalisée par l'Observatoire des ambrosies, dans le cadre du 3<sup>ème</sup> Plan national santé environnement).

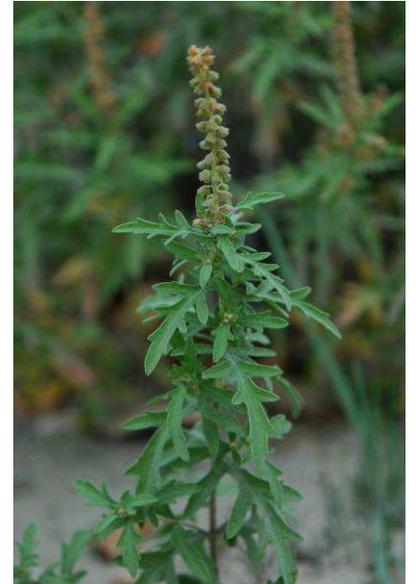


**c) Ambroisie à épis lisses (*Ambrosia psilostachya* DC.)**

Cette espèce n'a pas été identifiée à ce jour dans le Cantal.



(Cartographie réalisée par la Fédération des conservatoires botaniques nationaux, à la demande du ministère chargé de la santé et de l'Observatoire des ambrosies, dans le cadre du 3<sup>ème</sup> Plan national santé environnement).



Auteur: Anne Jullé - Juin 2016 GAGN 2017: BD - CNACTD - Données du réseau des CBN en cours d'attribution et de qualification

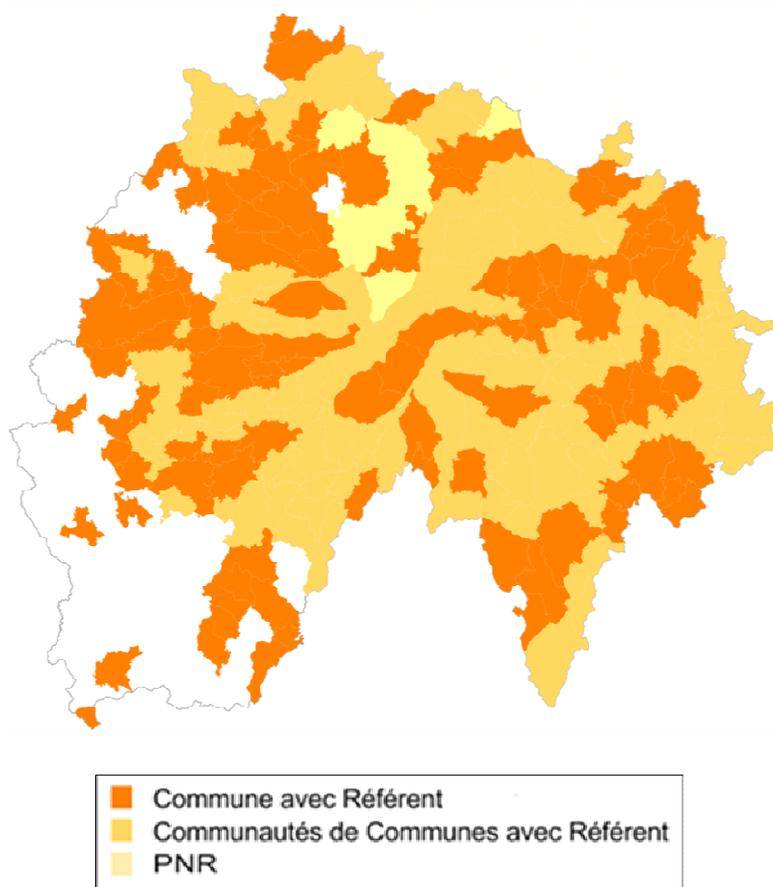


## B. Actions de prévention et de lutte déjà mises en place

L'ambrosie à feuilles d'armoise (*Ambrosia artemisiifolia*) fait l'objet d'un dispositif de surveillance et de lutte dans le département depuis 2013, conformément à la déclinaison du plan régional de l'ex-Auvergne, initié par l'ARS Auvergne, qui s'appuyait sur deux grands axes : l'information sur les facteurs de risque d'allergies et la prévention de l'expansion de la plante.

Concernant le premier axe, la délégation départementale du Cantal de l'ARS a mené ces dernières années des actions de sensibilisations et de communications pour le grand public, en lien avec le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) de Haute-Auvergne, qui réalise également des actions de prospections de la plante. Des actions d'informations envers le milieu agricole (MSA, Chambre d'Agriculture) ont également été portées par la FREDON Auvergne.

Concernant le second axe, un arrêté préfectoral prescrivant la destruction obligatoire de l'Ambrosie dans le département du Cantal a été pris le 01 juillet 2013. Un réseau de référents communaux et intercommunaux a également été mis en place depuis 2017, en lien avec la FREDON Auvergne. A ce jour, sur 247 communes, 93 ont désigné un ou plusieurs référents communaux, soit 139 référents en totalité, dont 99 ont été formés. Sur 9 communautés de communes, 6 ont désigné un ou plusieurs référents intercommunaux, soit 9 référents en totalité, dont 7 ont été formés.



La délégation départementale du Cantal de l'ARS anime également annuellement depuis 2013 un Comité Technique Départemental regroupant différents partenaires locaux (Conseil Départemental, DDT, Chambre d'Agriculture, Association des Maires, Préfecture, Centre Hospitalier, DIR, SNCF, Fédération de Pêche, SAGE, FREDON, CPIE, référents intercommunaux...). L'objectif de ce comité était de faire le bilan de la saison passée et de dégager des actions pour la saison future, en coordonnant les informations et les actions des différents acteurs.